République Française - Département de l'Ain

Canton de VONNAS

Commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice: 13 Nombre de Conseillers présents : 0 Nombre de pouvoirs: 11/03/24 Date de la Convocation: 11/03/24 Date d'affichage:

Je certifie le p conformémen

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le 21/03/2024

en vigueur, po ID: 001-210101366-20240321-240329-DE

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé réception le : et notifié ou publié le :

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

## Délibération n°240329 : Demande de subventions - budget 2024

L'association du BTP CFA Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet la formation du Bâtiment et des Travaux Publics

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 19 janvier 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention et la liste des élèves habitant Cruzilles-lès-Mépillat (deux élèves concernés).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association du BTP CFA AIN une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Le 21 mars 2024 Le Maire.

Dominique BOYER

La Secrétaire Noëlle MARMIER

1

Mairie - 5 Route d'Illiat - 01290 - Cruzilles Lès-Mépi SIRET: 206 101 366 00016 - APE: 8411Z